

Coupable précipitation

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 946

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

modèle conduit ensuite à une composition souple et interdépendante des différentes catégories d'étrangers. Il faut préciser que, dans ce cadre, la politique d'asile conserve son autonomie: pour les réfugiés ou les requérants, il ne s'agit que de planification et non de contingents, mais cette planification entraîne des effets sur les contingents des autres catégories.

Ce modèle présente l'intérêt de faire porter la discussion politique sur des objets concrets: en fixant un nombre plus élevé que les 800 actuels aux réfugiés admis chaque année dans la population résidente, on ouvre la porte à l'accueil de groupes de réfugiés à côté de la procédure individuelle; la prise en compte des requérants dans l'effectif de la population temporairement résidente, qui traduit la réalité de leur présence sur le marché de l'emploi, conduirait à la réduction automatique du nombre de nouveaux saisonniers. A terme, on peut attendre de ces clarifications des évolutions importantes, comme la suppression du statut de saisonnier pour les ressortissants de la Communauté européenne et la création d'un statut limité dans le temps et non renouvelable. Une coopération au développement sous forme d'aide à la personne, comme proposée par le gouvernement genevois, pourrait d'autre part s'appliquer à bon nombre de requérants actuels.

Reste à savoir si la Suisse, ses entreprises et ses syndicats, sont disposés à se remettre en question et à jouer leur rôle dans la vaste problématique des migrations que soulève le rapport. ■

INTÉGRATION

La Suisse, l'Autriche et l'Europe

(jg) Le parti socialiste autrichien vient de proposer l'entrée de l'Autriche dans la Communauté européenne. Cette décision prélude sans doute à une demande officielle d'adhésion de nos voisins de l'Est. Cet événement nous concerne au premier chef.

Depuis l'adhésion anglaise à la Communauté, il y a près de vingt ans, le grand dessein de l'Europe a été le rééquilibrage vers le sud et l'intégration des trois ex-dictatures que sont l'Espagne, la Grèce et le Portugal. Cette opération a pleinement réussi. La démocratie s'est consolidée dans ces trois pays méditerranéens et leurs économies, avec l'aide des fonds structurels et de multiples subventions, ont reçu un coup de pouce substantiel. On le sait, depuis quelques années, l'Espagne, suivie par le Portugal, a la plus forte croissance économique de l'Europe.

La Communauté a donc fonctionné comme une machine de redistribution des ressources du nord vers les pays du sud et d'intégration de ces contrées à la culture démocratique. Remarquons en passant que les entreprises suisses tirent le plus grand profit du boom économique actuel du sud, sans que notre pays ait eu le moins du monde à participer à l'effort de solidarité européen...

Au fond, et sans que ce soit trop affirmé,

régnait l'idée que les pays riches, froids et neutres (sauf la Norvège) pouvaient parfaitement rester hors de la Communauté, en tirer de substantiels bénéfices, et négocier des accords nécessaires, soit directement, soit en passant par l'AELE. La demande d'adhésion de l'Autriche romprait ces belles certitudes déjà mises à mal par le mythe de l'échéance de 92 et pour nous Suisses, remettrait en cause la thèse de la neutralité incompatible avec l'adhésion, même si les fondements de la neutralité autrichienne ne sont pas identiques à ceux de la Suisse.

En fait on peut se demander si la démarche autrichienne ne serait pas aussi déstabilisante pour la Communauté. Après tout, les pays de ce qu'on appelait le marché commun n'ont jamais eu à réfléchir à une défense européenne. Ils sont tous membres de l'Alliance Atlantique et l'adversaire était clairement désigné. La demande d'adhésion d'un neutre rendra inévitable une nouvelle réflexion sur la sécurité européenne.

Une Europe unie peut-elle continuer à dépendre de la dissuasion nucléaire exercée par les Etats-Unis? Et que se passera-t-il si, un jour prochain — on peut toujours rêver — une Hongrie pluraliste et ouverte demande à adhérer à la CE? ■

Coupable précipitation

(pi) A peine dévoilé lors d'une conférence de presse, le rapport du groupe de réflexion sur la stratégie pour les années 90 en matière d'asile a donné lieu à des prises de position des principaux partis.

Tant que cela se limite à des formules de politesse, on peut comprendre. Le PSS et l'USS ont fait davantage, en se prononçant d'emblée contre une des principales propositions du rapport, la mise en place d'une politique globale de l'immigration in-

cluant réfugiés et requérants. Serait-ce trop demander que de laisser lire, comprendre et discuter le rapport, également par les militants de ces organisations, plutôt que de tenter de couper court au débat par des manœuvres d'appareil? Les représentants du département de René Felber dans le groupe de travail apprécieront, d'autre part, la finesse avec laquelle le PSS qualifie le rapport de «dernière production de l'officine Kopp-Arbenz».

EN BREF

L'Ecole polytechnique de Zurich publie, chaque semestre, une liste des cours publics ouverts à des auditeurs de plus de 18 ans, sans autres conditions qu'une inscription et le paiement d'une taxe de 20 francs par heure de cours. A noter, plusieurs cours de science militaire.

Elections européennes: *Epoca*, illustré italien, publie les «listes de présence» des députés italiens au Parlement européen. Deux n'ont participé à aucune des 60 séances de 1988.